



Challenge Pierre Roth (Channe Jurassienne) Au Pistolet à 25m

Règlement

Participants : Ce tir est ouvert aux membres A et licenciés de la société de tir Porrentruy - La Campagne. S'y inscrire n'est pas nécessaire. Pierre Roth ne participe pas au concours de son propre challenge. Il apparaît cependant dans le classement.

Conditions : Tir au pistolet à 25m. Une channe jurassienne offerte par Pierre Roth est mise en jeu pour une période de 10 ans (2015 – 2024). Chaque année, elle est gravée et remise pour un an au vainqueur du concours. En 2025, elle sera pour la dernière fois gravée, tout d'abord remise pour 12 mois au vainqueur de l'année 2024, et ensuite définitivement remise au tireur qui l'aura le plus de fois remportée. En cas d'égalité de victoires, les tireurs seront départagés à l'addition de leurs points annuels gravés sur la channe, puis par leur catégorie, dans l'ordre prioritaire suivant : JJ, J, SV, V, et A, et enfin, par l'âge.

Variante envisageable :

Afin de maintenir l'attractivité de ce challenge, Pierre Roth, pour autant qu'il remette une seconde channe en jeu, et qu'il obtienne l'accord du tireur concerné, se réserve le droit (sans obligation), d'arrêter ce concours dès qu'un tireur aura suffisamment inscrit son nom au palmarès pour ne plus être rattrapé. Ce tireur remportera le challenge. Mais il sera ensuite déclaré hors catégorie et ne pourra pas participer au challenge suivant. Il apparaîtra cependant dans les classements. Par contre, le nouveau challenge portera les noms du tireur en question et de Pierre Roth. Ils procéderont ensemble à l'élaboration du règlement du tout nouveau challenge.

Stand : Stand de tir de la société Porrentruy – La Campagne.

Dates des tirs : Selon les calendriers officiels établis par la FST, la FJT et Porrentruy – La Campagne.

Les 5 tirs requis : Exclusivement à 25m, soit : Tir Obligatoire, Cible Campagne, Canadien, Tir Fédéral en Campagne, Championnat Suisse de Sections.

Financements : Aucun pour les participants, Les channes et leurs premiers gravages sont offerts par Pierre Roth. Les gravages suivants sont pris en charge par Porrentruy – La Campagne.

Contrôles : Les tirs s'effectuent sous contrôle d'un moniteur. Les feuilles de stand seront signées par le contrôleur ou secrétaire. Les règlements des différents concours doivent être en tous points respectés, armes et positions comprises.

Classement annuel : A l'addition des points obtenus sur les 5 tirs requis. Le classement est établi par le chef pistolet de la société de tir Porrentruy – La Campagne. En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par leur catégorie, dans l'ordre prioritaire suivant : JJ, J, SV, V, et A, et enfin, par l'âge. Il est nécessaire de tirer les 5 tirs requis pour être classé.

Remise des prix : Le chef pistolet de la société de tir Porrentruy – La Campagne procède à la proclamation des résultats lors de l'assemblée générale annuelle de la société. Il remet la channe au vainqueur pour une durée d'une année. Il s'occupe de récupérer et de faire graver la channe chaque année. Le gravage annuel doit comporter l'année, prénom et nom du tireur, et le total de ses points.

Fait à Porrentruy le 02 octobre 2019 par Pierre Roth

Agrée à Porrentruy – La Campagne par le vice-président Frédéric Péchin et le chef pistolet Jean-Marc Kobel.